

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-12-17-002
Séance du 17 décembre 2025
Date de convocation : 11 décembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	L. RAVEROT	Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	V. BECQUET
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD-COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine CHAMARD-COQUAZ

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : CULTURE - Convention Recyclivre

Rapporteur : Franck GENILLON, Conseiller municipal et Maire délégué de Cordieu

Dans le cadre de la bonne gestion du fonds documentaire de la bibliothèque, il est nécessaire de régulièrement procéder à un désherbage des collections. Afin d'éviter la destruction pure et simple des livres retirés des rayons, il est proposé d'établir une convention avec Recyclivre.

Recyclivre est un vendeur français de livre d'occasion en ligne. Sa mission consiste à collecter et revendre des livres pour leur donner une seconde vie afin de réduire l'impact sur l'environnement et de favoriser l'accès à la culture.

Dans le cadre de cette convention jointe à la présente délibération, la commune s'engage à donner les livres destinés à la destruction à Recyclivre afin que celle ci :

- les revende et reverse 10% du prix du livre net hors taxes à l'association environnementale,
- les donner ou les vendre à des prix très bas dans un but social et de promotion de la culture,
- organise leur recyclage en pâte à papier française

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver les termes de la convention recyclivre annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20251217-2025-12-17-002-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20251217-2025-12-17-002-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025